



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Commission Ordures Ménagères

Blamont, le 21 décembre 2004, 20h

Compte rendu

PRESENTS :	Jean-Claude TIERCIN	Blamont
	Michel REMOND	Glay
	Jean-Marie GAUME	Glay
	Alain CENNI	Villars les Blamont
	Patrick JOBARD	Bondeval
	Guy SCHERRER	Bondeval
	Gérard BIZE	Ecurcey
	Pierre JUILLARD	Ecurcey
	René BOUVROT	Pierrefontaine les Blamont
	Yvan MEUNIER	Pierrefontaine les Blamont
	Georges HABERSTISCH	Roches les Blamont
	Maurice GERARD	Autechaux-Roide
	Bruno PAGGETTI	Autechaux-Roide
	Jean-Claude DUPUIS	Thulay
	Rachida SAOUËL	Abbévillers
	Jean-Pierre GESSER	Abbévillers
	Marc LACOMBE	CCBL
Marie-Claude BOICHE	CCBL	
EXCUSES :	Pierre VERPILLOT	Meslières
	Maryse VUILLEMIN	Autechaux-Roide (Procuration Maurice GERARD)

TARIF 2005 DE LA REDEVANCE OM POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etude des différents paramètres qui définissent le tarif 2005

Poids collecté en 2004

En 2004 sur le périmètre de la Communauté de communes il a été collecté 22 426 kg d'ordures ménagères par semaine soit 766 kg de plus (+3,54%) que pour l'année 2003. (voir tableau comparatif poids)

La raison majeure de cette hausse est l'augmentation de la population de la Communauté de communes.

Ce tonnage représente 35,75 % du tonnage collecté par le SIEVOM. En 2003 ce pourcentage était de 36,75 (voir tableau participation des adhérents). Cette baisse relative est due à une hausse de 8,12% du tonnage collecté sur Pont de Roide. La hausse dans cette commune est due à l'application plus stricte du règlement de la déchetterie.

Nombre de parts au 1^{er} janvier 2004

Rappel : c'est le nombre d'habitants déclaré par les communes au 1^{er} janvier 2004 qui sert à calculer le nombre de parts pour la tarification 2005

Au 1^{er} janvier 2004 le nombre d'habitants était de 5570, de 5426 au 1^{er} janvier 2003. Soit 144 habitants de plus (+2.65%). Pour mémoire il est de 5360 au recensement de 1999. (voir tableau nombres d'habitants)

Le nombre de parts résultant est de 4369, il était de 4278 pour la tarification 2004(voir tableau calcul nombre de parts).

 **Proposition de tarif pour 2005**

Calcul des dépenses du budget OM de la Communauté de communes

La somme appelée par le SIEVOM en 2005 sera de 656 315 € pour l'ensemble de ses adhérents, sous réserve du vote du budget du syndicat par ses membres.

La part pour la Communauté de communes est de 35,75% soit 234 633 €

Les frais de facturation, de suivi de 7750€

Les impayés de 2003 sont au 21 décembre 2004 de 3590 € (1,53%)

Une somme de 2 200 € est provisionnée pour une hausse éventuelle des frais de fonctionnement du SIEVOM, reprise en propre du secrétariat

Avec ces propositions le total des dépenses pour 2005 sera de 248 233€

La valeur de la part sera de **56,81 €** pour 1 personne soit une hausse de 2% par rapport à 2004 (voir tableau calcul de la part). Le reste du tarif est défini par la même règle que les années précédentes.

Quelques chiffres sont examinés. Si ce tarif est accepté, le coût par habitant est de 248 233 € / 5570 h = 44,56 € dans les conditions suivantes : 1 ramassage hebdomadaire pour les OM et 10 ramassages pour les encombrants

La revue « *Potentiel* » éditée par l'ADEME de décembre 2004 indique que le coût moyen par habitant en 2002 était de 89 € par habitant.

 **Principaux points débattus suite à cette proposition :**

- Faut-il réintégrer les impayés de 2003 ? (le but étant de les éviter)
- Le tarif par zones est-il possible à la redevance ?

La commission, après avoir débattu de ces points accepte à l'unanimité de proposer ce tarif au prochain conseil communautaire.

**Le secrétaire de séance
JC Tiercin**

PJ : 5 tableaux

Il est demandé aux communes d'adresser à la Communauté de communes le fichier des habitants suivant le règlement en vigueur pour le 15 février.